

Courrier des lecteurs

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **29 (2002)**

Heft 2

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Davantage de solidarité

Malgré l'opposition en bloc de l'UDC et de quelques députés isolés, les Chambres fédérales ont approuvé la création de la Fondation Suisse solidaire à la fin de leur session de printemps.

Par une pure coïncidence, le vote a eu lieu quelques heures avant que la Commission Berniger ne présente le résumé de ses études sur le comportement de la Suisse pendant la Deuxième Guerre mondiale. Le rejet du projet lancé en 1997, en pleine crise des fonds en déshérence, et qui prévoit la création d'un fonds de solidarité alimenté par la vente des réserves d'or de la Banque nationale, aurait jeté une ombre sur les travaux des historiens. La crainte que cela ne se produise s'est pourtant dissipée au cours même de la session, après que le groupe PDC eut annoncé, contrairement aux radicaux, qu'il soutiendrait la Fondation Suisse solidaire avec les socialistes en votation finale. Il appartiendra cependant au peuple de trancher en automne. Le texte de la loi insti-

tuant la Fondation sera soumis comme contre-projet à l'initiative de l'UDC sur l'or de la Banque nationale, laquelle prévoit de verser à l'AVS l'entier du produit de la vente des réserves d'or. Le contre-projet approuvé par les parlementaires prévoit de verser pendant trente ans les intérêts de ce produit à un fonds spécial; chaque année, le montant – quelques centaines de millions de francs – sera partagé à parts égales entre la Confédération, les cantons et la Fondation Suisse solidaire. Après trente ans, la Fondation sera dissoute et le capital partagé entre la Confédération, les cantons et l'AVS. Le Conseil des Etats aurait préféré en verser les deux tiers aux cantons et le reste à la Confédération, mais la version du National, qui prévoit d'en verser au moins un tiers à l'AVS, a fini par prévaloir. Cette solution avait été conçue pour barrer la route à l'initiative de l'UDC, repoussée par les deux Chambres.

Révolution gris-vert

La Chambre haute a abordé le sujet Armée

XXI. L'armée du futur sera plus petite – deux cent mille hommes – et les soldats devront accomplir dix-huit semaines d'école de recrues et sept cours de répétition annuels de trois semaines. Le gouvernement aurait préféré vingt et une semaines, mais la Chambre haute a voulu faire un pas en direction des milieux économiques en raccourcissant ce délai. Autre innovation: chaque année, trois mille soldats pourront faire tout leur service militaire en un bloc (service dit long).

Droits populaires

A l'avenir, cent mille citoyens et citoyennes pourront demander la modification d'une loi, et non seulement de la Constitution. Après la Chambre haute, celle du peuple a également accepté cette extension des droits populaires. A la surprise générale, le Conseil national a décidé de nommer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la débâcle de Swissair. Cette initiative parlementaire doit cependant être encore approuvée par le Conseil des Etats.

Pablo Crivelli

Traduit de l'italien par Georges Manouk.

COURRIER DES LECTEURS

Est-ce bien correct?

RS 06/2001, annonce AUNS

Je lis toujours avec beaucoup d'intérêt la «Revue Suisse». Dans le numéro de décembre 2001, je suis tombé cependant sur une insertion de l'ASIN. Est-ce bien correct? Je pense qu'il ne devrait pas y avoir de place pour de telles annonces émanant de groupes extrémistes dans un magazine qui représente pour de nombreux Suisses vivant à l'étranger la principale source d'informations sur ce qui se passe au pays.

Dr. med. O. Masner, Revnice (Tchéquie)

Rester neutre

RS 06/2001, annonce de l'ASIN

Si vous acceptez une annonce de l'ASIN qui recommande de voter non le 3 mars, vous devriez aussi publier une annonce en faveur de l'ONU, au fond. Ou au moins reproduire l'avis du Conseil fédéral

d'après l'article de M. Tschanz «L'adhésion à l'ONU, cette fois?». Pour rester neutre, tout simplement – comme le demande d'ailleurs l'ASIN!

Michel Edelmann, Denia Alicante (Espagne)

Indignée par une annonce

SR 06/2001, Inserat der AUNS

En tant que Suisse de l'étranger, je lis régulièrement la «Revue Suisse». Je suis consternée, pour ne pas dire indignée, que vous ayez imprimé une annonce de l'ASIN dans le numéro de décembre 2001. N'est-il pas absurde d'attendre de personnes qui ont décidé de vivre à l'étranger qu'elles s'intéressent ou soutiennent un groupement politique dont on sait bien qu'il est mêlé à des activités racistes et politiquement incorrectes?

Petra Lott, Los Angeles, USA

Un peu moins de chauvinisme, s'il vous plaît!

06/2001, «Les aînés arrivent»

Je feuillette volontiers la «Revue Suisse». J'aimerais cependant y retrouver une image un peu moins chauvine de la Suisse. La vie dans ce pays n'est souvent pas aussi parfaite que vous la décrivez, particulièrement pour ses ressortissants qui ont vécu longtemps à l'étranger. Une bonne intégration des jeunes adultes qui ont grandi hors des frontières nationales n'existe malheureusement que sur le papier. Il n'y a probablement pas de statistiques sur celles et ceux qui optent de nouveau pour l'émigration. Mais le nombre de double-nationaux en Europe parle de lui-même.

Gabriele Geyer, Krefeld (Allemagne)

Trop de retard dans l'information

RS 06/2001, ONU

Je n'ai reçu le numéro 06/2001 que le 5 mars 2002. Le tampon de la poste date du 1^{er} mars 2002! Je suppose que la «Revue» cherche à informer les Suisses de l'étranger sur l'actualité. Dans ce même numéro, on peut voir reproduits, dans une annonce, certains articles de la charte de l'ONU d'où il ressort clairement qu'un pays qui adhère à l'ONU ne peut rester neutre. Il aurait été de la plus haute importance pour les Suisses de l'étranger qui disposent du droit de vote de pouvoir comparer ces textes avec les «Commentaires du Conseil fédéral» (page 9). Je suis d'avis que la «Revue Suisse» devrait nous informer un peu plus rapidement, vous ne pensez pas?

Otto Kindschi, Bangkok